

~~Blancs~~
~~Dubois~~
~~Jean~~
~~Chol~~
~~Boirel~~
~~Carlin~~

Reunion du 14 Janvier 1993
(20 heures 15)

Convocations perises le 7 Janvier 1993.

Etaiant presents: M^{tres} Tomeller, Loyel, Champain, Langris, Chol, Yllid, Boirel,
Ferault, Janna, Normand, Fortin, Fichereau, M^{mes} Jubux, Duberon.

Absent non excuse: M^r Carlin

1/ Signature des baux de location des 3 logements du lotissement de la Chapelle
Les membres du Conseil Municipal ont donne pouvoir au maire pour signer
les baux de location chez M^{tre} Lucie Lecomte, notaire a Cassecauges
Les baux sont repartis de la maniere suivante:
- 50% a la charge du locataire, 50% a la charge de la Commune

2) Emploi d'un porteur au service des Pompes Funèbres

Monsieur Yves Bisson est recruté dans cet emploi, il percevra la même rémunération que les porteurs actuels soit 110,00 francs par inhumation.

3) Rappel cotisations Urbain au Comité de Gestion de la Centre

Le Comité de Gestion de la Centre de l'École Publique, a fait, en décembre, l'objet d'un contrôle de l'URSAF qui a noté que celui-ci ne déclarait pas, en toute forme, des avantages en nature (repas) fournis gratuitement à son personnel, alors que ces avantages auraient dû être inclus dans la base de cotisation. Le Comité de Gestion est en mesure de adresser un rappel de 7.886,00 francs qu'il ne peut payer. Les membres du Conseil Municipal ont donc décidé de verser une subvention de 7.886,00 francs au comité afin que celui-ci règle le rappel.

4) Conteneur à recrus

Il est question que le conteneur entreposé au lotissement des Thuys ne sera plus mis gratuitement à la disposition de la Commune. Si cela se vérifie, les membres préfèrent l'acquiescer pour le prix de 6.523,00 francs TTC plutôt que de le louer 2.846,40 francs TTC par an.

5) Extension caserne des pompiers / Achat matériel radio

M. Julliard, architecte, sera chargé de fournir un devis estimatif pour la construction d'une caserne. D'autre part, la commune achètera du matériel radio pour les véhicules.

6) Remboursement des dettes et prêts par anticipation de l'Association Française de Remembrement d'Orgeres

Aucune délibération n'a été prise, du fait qu'un nouveau dossier a été déposé, ce sujet sera évoqué ultérieurement.

7/ Convention à signer avec le Conseil Général pour prélèvement d'1 franc par m³ cube d'eau consommée par le service des usagers.

Le Conseil Général de La Mayenne agit de financer les travaux d'adduction d'eau a décidé de créer un fonds départemental. Ce fonds sera alimenté par l'aide des syndicats d'eau ou communes adhérents qui prélèveront 1 franc par m³ d'eau consommée par la commune de leurs usagers pour les verser ensuite à ce fonds.

Les communes ont le libre choix d'adhérer, mais il faut savoir que celles qui refusent auront très peu de chance d'obtenir des aides pour le financement des travaux qui elles pourraient être amenées à entreprendre pour l'adduction d'eau. Par conséquent, les membres du Conseil Municipal ont décidé de signer cette convention qui prend effet au 01 janvier 1993.

Chaque usager du service des eaux de la commune sera informé de cette nouvelle taxe.

~~Laurent~~ ~~Bruno~~ ~~Paul~~ ~~Eté~~ ~~Thomas~~ ~~Jouin~~ ~~Flou~~

Réunion du 31 Mars 1993
(14 h00)